

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNANS s'est réuni salle Saint-Vernier, après convocation légale, sous la présidence de Madame Isabelle GUILLAME, Maire d'Ornans, pour la session ordinaire du mois de mars.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice, à l'exception de :

- Monsieur Sébastien LAITHIER, représenté par Madame Isabelle GUILLAME
- Monsieur Franck COLLINET, représenté par Madame Patricia LABERTERIE
- Madame Lisa BUCHIN, représentée par Monsieur Christophe JOUVIN
- Monsieur Daniel PERNIN, représenté par Madame Marie-Christine VERNEREY

Était excusé : M. Daniel MESNIER

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Colette GROLEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### Ordre du jour :

- Débat d'Orientations Budgétaires 2021
- Avis sur le transfert de compétences eau et assainissement à la CCLL
- Approbation du Pacte de Gouvernance entre la CCLL et ses communes membres
- Convention de partenariat avec le MEDEF Territoires Franc-Comtois pour une action de parrainage
- Renouvellement de la convention pour l'entretien des pelouses de l'espace ludique et touristique
- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'éclairage public
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un véhicule municipal à l'Association Harmonie Municipale d'Ornans
- Convention de partenariat avec l'Association Vélo Club Ornans – VCO
- Convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Harmonie Municipale d'Ornans – HMO
- Convention de partenariat avec l'Association ANIM' ORNANS
- Restauration d'une œuvre appartenant à la Commune d'Ornans déposée au Musée départemental Gustave Courbet
- Convention de mise à disposition d'un terrain communal
- Informations :
  - ★ Lancement du compte Instagram de la Mairie
  - ★ Point sur la situation liée à la Covid-19, centre de vaccination
  - ★ Informations diverses

**Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le nombre de personnes présentes dans la salle est limité. Par conséquent, la salle Saint-Vernier ne pouvant accueillir plus de 29 personnes, Madame la Maire propose que cette séance se déroule sans public :**

**→ Cette disposition est votée à l'unanimité**

La séance est diffusée en direct de manière électronique, sur Facebook « Ornans officiel » (le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique). Compte tenu des conditions sanitaires liées à la COVID-19, toutes les mesures concernant le déroulement de cette séance sont prises, ainsi que les gestes barrières.

**Madame la Maire a déclaré la séance ouverte à 19h30**

## Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 27 Janvier 2021 à l'unanimité

### Délibération n° 2021/13

#### Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- > Prend acte de la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021 et de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2021.

### Délibération n° 2021/14

#### Avis sur le transfert de compétences eau et assainissement à la CCLL

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > D'émettre un avis favorable au transfert de la compétence ASSAINISSEMENT à la Communauté de Communes Loue Lison au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- > D'émettre un avis favorable au transfert de la compétence EAU à la Communauté de Communes Loue Lison au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- > D'autoriser Madame la Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### Délibération n° 2021/15

#### Approbation du Pacte de Gouvernance entre la CCLL et ses communes membres

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > Approuve le Pacte de Gouvernance adopté par la Communauté de Communes Loue Lison.

### Délibération n° 2021/16

#### Convention de partenariat avec le MEDEF Territoires Franc-Comtois pour une action de parrainage

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > De se prononcer favorablement pour la mise en place de cette action de parrainage ;
- > D'approuver le versement d'une participation financière de fonctionnement de 4.200 € au Medef pour la période du 15 mars 2021 au 31 décembre 2021, et de valider la convention s'y rapportant ;
- > D'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

### Délibération n° 2021/17

#### Renouvellement de la convention pour l'entretien des pelouses de l'espace ludique et touristique

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'approuver la convention entre la Communauté de Communes Loue Lison et la Commune d'Ornans, aux conditions susmentionnées, pour la période d'avril à octobre 2021 ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

#### **Délibération n° 2021/18**

##### **Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'éclairage public**

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **De confier au SYDED la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage décrite dans la convention susvisée, pour les travaux de rénovation de l'éclairage public sur le réseau de la Commune d'Ornans ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer la convention s'y rapportant, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

#### **Délibération n° 2021/19**

##### **Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un véhicule municipal à l'Association HMO**

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'autoriser Madame la Maire à signer la convention de mise à disposition d'un véhicule municipal à l'association Harmonie Municipale d'Ornans, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.**

#### **Délibération n° 2021/20**

##### **Convention de partenariat avec l'Association Vélo Club Ornans**

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Patricia LABERTERIE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'approuver le projet de convention entre la Ville d'Ornans et l'Association Vélo Club Ornans aux conditions ci-dessus mentionnées, pour l'année 2021 ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

#### **Délibération n° 2021/21**

##### **Convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Harmonie Municipale d'Ornans**

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Patricia LABERTERIE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'approuver le projet de convention entre la Ville d'Ornans et l'Association Harmonie Municipale d'Ornans (HMO) aux conditions ci-dessus mentionnées, au titre de l'année 2021 ;**

- > D'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

### Délibération n° 2021/22

#### Convention de partenariat avec l'Association ANIM' ORNANS

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Patricia LABERTERIE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > D'approuver le projet de convention entre la Ville d'Ornans et l'Association ANIM' ORNANS aux conditions ci-dessus mentionnées, au titre de l'année 2021 ;
- > D'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

### Délibération n° 2021/23

#### Restauration d'une œuvre appartenant à la Commune d'Ornans déposée au Musée départemental Gustave Courbet

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Patricia LABERTERIE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > D'autoriser le Département à procéder à la restauration de l'œuvre de Claude-Antoine Beau « Gustave Courbet en Saint Vernier », propriété de la Commune d'Ornans ;
- > D'autoriser Madame la Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

### Délibération n° 2021/24

#### Convention de mise à disposition d'un terrain communal à l'école Ste Marie – St Michel

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Catherine FESSELIER ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > De mettre à disposition à titre gratuit un terrain sis forêt et prairie humide situé « au Pré de Mambouc » à Ornans, cadastré Section C n° 898, à l'école Ste Marie – St Michel, dans le cadre du projet pédagogique « Aire Terrestre Educative », pour une durée de trois ans à compter de l'année scolaire en cours ;
- > D'autoriser Madame la Maire à signer la convention s'y rapportant, et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### INFORMATIONS

- ✦ Lancement du compte Instagram de la Mairie
- ✦ Point sur la situation liée à la Covid-19, centre de vaccination
- ✦ Fermeture d'une classe à l'école Courbet

La séance est levée à 20h40